



Parc national
de Port-Cros

APPEL DE CANDIDATURES
Le Parc national de Port-Cros
(siège au Castel Sainte-Claire – 83400 Hyères – Var)

Établissement public national sous tutelle du
ministère de la transition écologique

recrute, par voie d'affectation ou de détachement,
un agent titulaire de catégorie B ou C de l'une des trois fonctions publiques
ou par voie contractuelle
qui sera chargé des fonctions d'**assistant(e) de direction**

Poste vacant au 01/01/2022 et à pourvoir dès que possible

PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire.

Il comprend environ 80 agents répartis sur 4 services opérationnels et un secrétariat général (installés au siège, à Hyères), 4 secteurs (Port-Cros et Porquerolles constituant l'Unité Territoriale des Îles d'Or, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites.

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin français, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée. Il est missionné par le Ministère de la Transition Écologique pour animer la partie française du sanctuaire Pelagos

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié créant le Parc national de Port-Cros. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 portant réforme des parcs nationaux, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix

Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

La personne qui sera recrutée sera placée directement sous la responsabilité du collège de direction composé du directeur, directeur adjoint et secrétaire général.

Elle devra :

- faire preuve d'aisance en termes de communication
- savoir gérer les contacts internes et externes
- savoir faire preuve de confidentialité
- être autonome et rigoureuse
- faire preuve de disponibilité en tant que de besoin

Ses principales activités :

- tenue et mise à jour des agendas du directeur et du directeur adjoint
- préparation des comités de direction, du Conseil d'Administration et du bureau du CA, du Conseil Économique Social et Culturel, participation à la tenue des réunions et rédaction des comptes rendus. Préparation et coordination du Conseil portuaire en lien avec le maître de port.
- réception et traitement des appels téléphoniques
- préparation des rendez-vous, voyages, séminaires et gestion des frais de déplacements de la direction
- préparation et mise en forme du courrier, ainsi que des notes et comptes rendus
- classements des documents de travail
- suivi de dossiers particuliers avec le directeur et le directeur-adjoint
- contribution au suivi et évaluation de la charte
- participation à la communication réactive
- relations présidences des instances (CA/CESC)
- compagnonnage avec le secrétariat commun inter-services

PROFIL DU CANDIDAT

Esprit d'initiative, dynamisme, réactivité

Goût pour le travail en équipe

Très bonne expression écrite

Sens des responsabilités, méthode

Esprit de synthèse et d'organisation

Maîtrise de la bureautique, en particulier traitement de texte et tableur

Une connaissance de l'administration de l'environnement et de ses missions serait un plus

Conditions particulières : Expérience réussie dans des fonctions similaires
Permis B

MODALITES DE RECRUTEMENT

Envoyer un cv et une lettre de motivation à : secretariat.general@portcros-parcnational.fr
préciser dans l'objet : « **Recrutement assistante (e) de direction** »

DATE LIMITE DE CANDIDATURE

15/12/2021

MODALITES DE SELECTION

La présélection des candidats se fera sur dossier.

Le choix définitif interviendra après une séance d'audition des candidat(e)s qui sera organisée les jours suivants la date limite de candidature.

RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE A POURVOIR

Marc Duncombe (Directeur), François Victor (Directeur adjoint), Patrice Lardé (Secrétaire général) –
direction.pnpc@portcros-parcnational.fr